

LES PARTENAIRES

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme départemental indépendant chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. À travers ses actions : conseils aux collectivités et aux particuliers, formation, coordination de journées thématiques pour les élus, les techniciens de collectivités, les professionnels de la construction et du cadre de vie, accompagnement et sensibilisation des enseignants, organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, conférences, journée du patrimoine, etc.) le CAUE remplit une mission de service public.

Tél.: 05 53 48 46 72 - Courriel : secretariat@caue47.com - Site : www.caue47.com

Le Conseil général de Lot-et-Garonne, à travers sa politique de préservation du patrimoine, œuvre en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine qu'il soit mobilier ou immobilier, public ou privé, protégé au titre des Monuments Historiques ou non protégé. Un régime d'aide en faveur du patrimoine non protégé permet d'accompagner techniquement (avec le soutien du CAUE 47) et financièrement les porteurs de projets publics et privés. Ainsi depuis la création de ce dispositif, près de 400 projets de restauration ont été soutenus par le Conseil général, participant ainsi à la mise en valeur des richesses patrimoniales de notre département.

Tél.: 05 53 69 40 39 - Courriel : jbpozzer@cg47.fr - Site : www.cg47.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de promouvoir la connaissance, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Elle contribue ainsi à la protection de nos paysages. L'avis de l'**architecte des bâtiments de France** est obligatoire dans le cadre de l'instruction des labels (fiscaux et non fiscaux), et pour l'instruction des dossiers publics/associatifs. Dans tous les cas, cet avis reste obligatoire dans le cadre de travaux de démolition et de restauration des parties disparues au cours du temps. Le CAUE 47 accueille le siège de la délégation départementale, représentée par son délégué : Jean Jacques Carle.

Site : www.fondation-patrimoine.org

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne est un service déconcentré de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du Préfet. Il assure avec le concours des architectes des bâtiments de France des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans le domaine des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés. Son expertise du bâti ancien et des techniques de restauration font référence dans les actions de sauvegarde du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie. Il intervient dans les actions de protection des paysages et celles de promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité.

Tél.: 05 53 47 08 42 - Courriel : sdap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr

Site : www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr



Journée du Patrimoine de Pays
& Journée des Moulins

CIRCUIT DÉCOUVERTE PATRIMOINE DE PAYS LOT-ET-GARONNAIS SAMEDI 16 JUIN 2012

SITE N°3 : RESTAURATION DU LAVOIR
(COMMUNE DE XAINTRAILLES)



LOT-ET-GARONNE
Conseil général

FONDATION
DU
PATRIMOINE

caue 47



NATURE DU PROJET :

Restauration d'un ensemble composé d'un lavoir couvert, d'un édicule abritant un puits et d'un escalier en pierre permettant d'y accéder. Le site offre un très beau panorama sur la campagne.



PORTEUR DE PROJET :

Commune de Xaintraillles

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI :

Edifié dans le courant du XIX^{ème} siècle à l'angle d'un carrefour situé en bordure du village, cet ensemble est très caractéristique des lavoirs en pierre observés dans l'Albret. Le couvrement charpenté est récent, date de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS / CORPS DE MÉTIERS :

L'ensemble était en très mauvais état et inutilisé depuis longtemps. La structure charpentée présentait des risques d'effondrement en raison de l'emploi de pièces de bois de section insuffisante (flambement des poteaux notamment). Les maçonneries de pierre comportent des pierres dégradées à remplacer et des enduits au ciment. Le sol est actuellement en terre battue.

Sur les conseils des partenaires de l'opération, la municipalité a fait appel à un architecte (Dominique Galissaires) pour concevoir un projet.

La charpente, mal dimensionnée, n'a pas pu être conservée. Elle a été refaite en totalité suivant les modèles connus localement. Les tuiles canal anciennes ont été nettoyées, réutilisées et complétées en fonction des besoins.

Les travaux de maçonnerie restent à réaliser et consisteront à remplacer les pierres les plus dégradées, à purger les enduits au ciment et à réaliser des joints à la chaux. La question du sol conservé en terre battue ou refait sur un mode plus minéral n'a pas encore été tranchée.

DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX :

La conception du projet de restauration et les travaux de charpente et couverture ont été réalisés en 2011. (charpentier : Hilaire - maçonnerie : Sarl E.G.M)

AIDES FINANCIÈRES :

Cette restauration est soutenue par la Fondation du Patrimoine. Elle a bénéficié d'une aide financière du Conseil général au titre de l'aide en faveur du patrimoine non protégé et de l'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

GLOSSAIRE

Flambement : Déformation observée sur un élément de structure verticale ayant dépassé la limite de résistance du matériau qui le constitue. Celle-ci est évolutive et peut mener à l'effondrement de la structure.

